



Le 13/01/2026 - Communiqué de presse - Auteur : Mairie d'Antony | Temps de lecture : +/- 1 minute et 30 secondes

Une Maison du vélo a ouvert ses portes à Antony

Une Maison du Vélo a ouvert ses portes le 5 janvier. D'une surface de 200m², à proximité de la place Simone-Veil, elle est située dans le quartier Jean-Zay de la Croix-de-Berny. Son objectif ? Faciliter la pratique du vélo grâce à des services de location de vélos Véligo, de réparation et des conseils.

Depuis plusieurs années, de nombreux aménagements ont été réalisés en faveur des circulations douces à Antony, avec le passage en zone 30 de la quasi-totalité des voies communales, la création de zones 20, le développement des pistes cyclables (dont une nouvelle piste en cours de finalisation avenue Léon Jouhaux), de nouvelles aires de stationnement....

La Maison du vélo vient ainsi compléter cette offre grâce à un partenariat avec Véligo Location qui est un service de location longue durée de vélos mis en place par Île-de-France Mobilités.

Lieu dédié à la mobilité

La Maison du vélo est un espace permanent d'accueil, convivial et inclusif, où chacun peut trouver des conseils, des formations et des services adaptés à ses besoins de mobilité. Débutant ou cycliste expérimenté, particulier, professionnel ou personne à mobilité réduite (PMR), des conseillers mobilité présents sur place sont là pour répondre à chacun.

Sur place on y trouve :

Des informations personnalisées sur l'offre Véligo Location, les parkings vélos Île-de-France Mobilités, les aides à l'achat de vélos ;

Des essais de vélos pour choisir parmi la vingtaine de modèles différents y compris des vélos pour les professionnels et pour le public à besoins spécifiques (PMR notamment) ;

De la location courte et longue durée ;

Des formations pour gagner en assurance : vélo-école, remise en selle, atelier réparation, etc.

Le lieu permet aussi de venir faire réparer son Véligo par des experts. Un bras d'atelier,

des outils et des pompes seront aussi en libre-service pour les petites réparations et les réglages de son vélo personnel. Des animations seront proposées en partenariat avec tous les acteurs du territoire afin d'accompagner la transition vers les mobilités décarbonées. Côté info pratique, des abonnements sont finançables à 50 % minimum par l'employeur. La location de Véligo est limitée de la ½ journée à 7 jours et 3, 6, 9 et jusqu'à 12 mois maximum selon les modèles de vélos.

VOS CONTACTS

Mairie d'Antony

Béatrix Coupeau-Audic

Chargée des relations presse - Direction de la communication

01 40 96 73 43

beatrix.coupeau-audic@ville-antony.fr